



RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE

Ouest-11

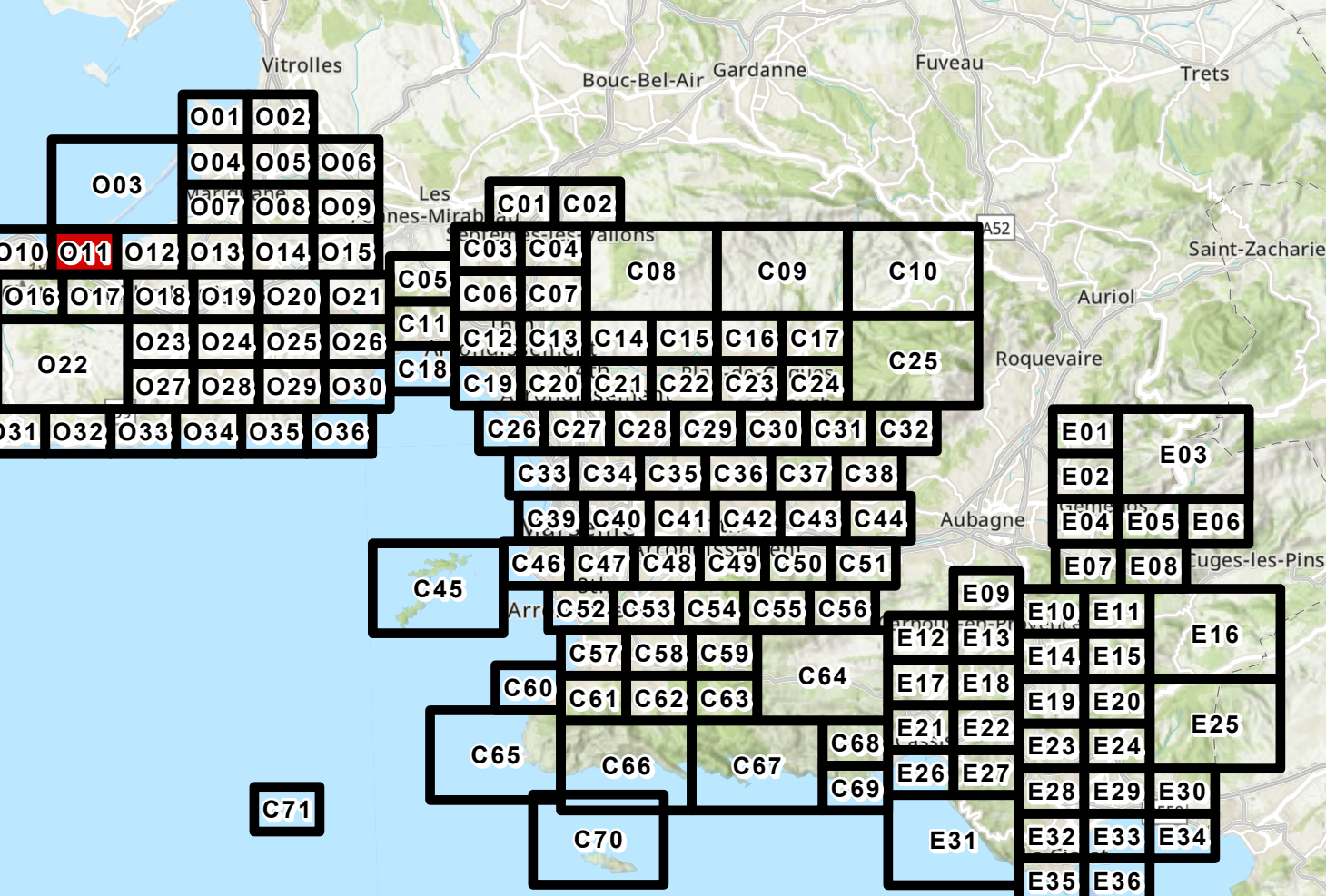
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3 approuvée le 18/04/2024

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES



Tableau d'assemblage



Urbanisme

- URBANISME
- Limite de zone
- Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle
- Planche de détail
- Polygone constructible

- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
- Emplacement réservé pour voisins
- Autre emplacement réservé
- Servitude pré-localisation pour équipement

- PATRIMOINE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
- Élément remarquable
- Espace d'accompagnement remarquable
- Axa urbain remarquable
- Forme d'habitat spécifique
- Quartier en balcon remarquable
- Canal de Marseille et dérivations

- RISQUES INONDATION
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Mouvement de terrain à Marseille
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions
- Glissement de terrain
- Recul du trait de côte
- Cavité inondable
- Axa d'écoulement concentré
- Axa d'écoulement diffus
- Voie inondable


- Fond de Plan
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Élément de repère
- Planche ou Plan d'eau
- Cimetière

- PRESCRIPTIONS DE HAUTEUR
- Sur les deux côtés d'un axe en rez de chaussée
- Sur un côté d'un axe en rez de chaussée
- Sur un secteur
- Prescription de vue

- PRESCRIPTIONS D'IMPLANTATION
- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "zone de voirie"
- Polygone d'implantation

- MOUVEMENT DE TERRAIN
- Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
- Mouvement de terrain à Marseille
- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions
- Glissement de terrain
- Recul du trait de côte
- Cavité inondable
- Axa d'écoulement concentré
- Axa d'écoulement diffus
- Voie inondable

Ouest-10



Ouest-16

Ouest-17

Ouest-12